



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Septembre 2025 à 19h00

PRESENTS : MM Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Thierry TEISSEIRE, Magali REYNIER, Christelle MINETTO-MALABRY, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX

ABSENTS/EXCUSES : Bruno AYCARD (a donné procuration à Roger ANOT), Christian TURCHESCHI (a donné procuration à Marie-Claude FAUVRE), Fabien FRECH, Aurore OVION.

A 19h00, Monsieur le 1^{er} Adjoint déclare la séance ouverte. Il indique qu'en raison d'un empêchement de Monsieur le Maire, il présidera de droit la présente séance du Conseil Municipal.

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le 1^{er} Adjoint demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal précédent.

Il constate que le quorum requis est atteint, puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour.

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisi comme secrétaire de séance.

Monsieur Roger ANOT rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Approbation du lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de la micro-crèche

II – Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

III – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour l'acquisition de matériels informatiques

IV – Adoption d'un Fonds de concours au profit du SYMIELEC pour la réalisation de travaux de modernisation de l'éclairage public – Tranche 2

V – Correction des dettes : capital restant dû de l'emprunt souscrit auprès du SYMIELEC et avance de trésorerie de l'ancien budget Caveaux

VI – Adoption des décisions municipales

VII – Questions diverses

I – Approbation du lancement de la procédure de Délégation de Service Public pour la gestion de la micro-crèche

Le contrat de délégation de service public (DSP) dévolu à « La Maison Bleue » et relatif à la gestion de la crèche municipale arrivera à échéance le 31 août 2026. Compte tenu de la durée de la procédure de mise en concurrence et des délais nécessaires à son bon déroulement, il convient de relancer la procédure dès à présent.

Les principales caractéristiques et conditions d'exécution du contrat en vigueur seront maintenues afin d'assurer la continuité et la qualité du service rendu aux familles (se référer au rapport en pièce jointe). La seule évolution notable concerne la durée d'exploitation, qui sera portée de 7 ans à 8 ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement de cette procédure de renouvellement.

Approbation à l'unanimité.

II – Approbation de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

Le SICTIAM (Syndicat Mixte des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes-Maritimes) est un organisme de mutualisation qui accompagne les communes dans leurs besoins numériques et techniques, en proposant des services tels que la gestion des infrastructures informatiques, la télécommunication, la reprographie ou encore la vidéoprotection, à des conditions financières avantageuses.

Notre commune a pu bénéficier de tarifs préférentiels pour la reprographie (acquisition et maintenance du matériel) ainsi que pour le fibrage de la vidéoprotection.

Le maintien de l'adhésion permet de continuer à profiter de ces services mutualisés à des conditions financières favorables et d'accéder aux autres prestations proposées par le syndicat. Le montant annuel de l'adhésion est d'environ 1200€.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au SICTIAM.

Approbation à l'unanimité.

III – Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Cantonales (Axe 1) pour l'acquisition de matériels informatiques

En raison de pannes informatiques successives, la commune est dans l'obligation de remplacer du matériel obsolète (5 à 7 ans de durée de vie) : le serveur principal de la mairie (7 ans d'âge), un enregistreur de la Police Municipale (13 ans d'âge) et un PC portable (12 ans).

Le coût total de ces acquisitions s'élève à 18 592 € HT. Aussi, la commune sollicite une subvention à hauteur de 80 %, soit 14 873 €, afin de pouvoir mener à bien cet investissement nécessaire au maintien de la continuité du service public.

Approbation à l'unanimité.

IV – Adoption d'un Fonds de concours au profit du SYMIELEC pour la réalisation de travaux de modernisation de l'éclairage public – Tranche 2

Le SYMIELEC poursuit son programme de modernisation de l'éclairage public de la commune en entamant la seconde tranche. Celle-ci concerne les 92 points lumineux restants au cœur du village (Rue de la République, Avenue Arnaud, Rue du Rayol, Rue des Fours, Rue des Muriers, Rue de Châteauroux, Rue Peiresc, etc).

Le montant de l'opération se chiffre à 68 346 €.

Le SYMIELEC prend en charge 30 875€.

Le solde pour la commune s'élève à 37 471 €.

Approbation à l'unanimité.

V – Correction des dettes : capital restant dû de l'emprunt souscrit auprès du SYMIELEC et avance de trésorerie de l'ancien budget Caveaux

L'analyse financière annuelle du comptable public a permis de relever des erreurs anciennes qui nécessitent d'être corrigées (écart d'1 centime et imputations sur de mauvais comptes).

A cet effet, il est nécessaire d'autoriser le comptable public à effectuer des opérations non budgétaires sur la comptabilité de l'exercice en cours afin de corriger ces erreurs.

Approbation à l'unanimité.

VI – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions dû par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l'article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

VII – Questions diverses

Le 1^{er} Adjoint informe que les travaux d'installation des caveaux au cimetière avancent bien et seront terminés en fin de semaine ou la semaine prochaine. Par ailleurs, les travaux de relamping de l'éclairage public démarreront incessamment sous peu. Quant aux travaux de rénovation des vitraux de l'église, leur dépose est prévue à partir du 22 septembre prochain.

M. Olivier GARRIGUES indique que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. Les effectifs sont à 188 élèves, ce qui est stable par rapport à l'année précédente. En revanche, 10 de ces élèves sont des Très Petites Sections. Mme BOURBAO souligne que ces TPS permettent de libérer des places en crèche et de maintenir les effectifs de l'école, mais représentent une charge de travail conséquente pour les agents de l'école (repas, sieste, toilettes, ...). Elle précise également que 180 des enfants scolarisés fréquentent la cantine.

Concernant le centre aéré du mercredi, les inscriptions sont au maximum de la capacité d'accueil. Priorité a été donnée aux familles dont les deux parents travaillent et qui fréquentent régulièrement le centre. Les occasionnels ne sont pas prioritaires.

L'Adjointe précise également que le forum des associations s'est bien déroulé, avec une bonne fréquentation et une bonne ambiance. 22 associations avaient des stands.

Mme Marie-Claude FAUVRE rappelle que les Journées Européennes du Patrimoine se dérouleront les 20 et 21 septembre. En plus des visites habituelles, une exposition photo est prévue dans la salle du Conseil. Par ailleurs, un vide-greniers est organisé par le Comité de Jumelage le 28 septembre prochain. Il se tiendra avenue du 8 Mai 1945 et Avenue de la République. Les bénéficiaires aideront à financer le voyage des adolescents à Geschwenda qui se déroulera fin octobre.

Mme BOURBAO reprend la parole et exprime son inquiétude vis-à-vis des rassemblements de chiens sans laisse dans le parc Peiresc. Des habitants de communes avoisinantes se réunissent là en fin de journée pour des cours de dressage. Elle craint qu'un effet de meute dégénère et regrette qu'une verbalisation ne soit pas appliquée.

L'ordre du jour ainsi que les questions diverses étant épuisés, Monsieur le 1^{er} Adjoint lève la séance à 19h30.

Le 1^{er} Adjoint,
M. Roger ANOT



Le secrétaire de Séance
M. Jean-Baptiste LEDOUX